

Cheseaux, le 29 octobre 2018

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 29/2018

<p style="text-align: center;">Demande de crédit pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune</p>
--

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 - Introduction

A la suite de l'entrée en vigueur, le 13 avril 2015, de l'Ordonnance (OEne RS 730.01) qui interdit, depuis 2015, l'importation et la vente de lampes à vapeur de mercure et de lampes à sodium refroidi, notre commune se voit confrontée à la nécessité de devoir trouver des solutions de remplacement, d'une part pour répondre aux exigences légales, et d'autre part par l'impossibilité de trouver encore à brève échéance des lampes de remplacement.

A cela s'ajoute qu'une partie de notre parc d'éclairage public est vieillissant et que certains candélabres ou connexions doivent être de toute manière réhabilités.

Les autorités cantonales ont décidé de promouvoir auprès des communes la possibilité d'élaborer un concept d'éclairage public, puis dans un deuxième temps de participer à un appel à projets visant à améliorer l'éclairage public et à contribuer à l'optimisation de l'efficacité de l'éclairage en réalisant également des économies financières.

En fonction de certains critères préétablis, il nous était possible de pouvoir bénéficier d'une subvention afin de réaliser un tel projet et de permettre la modernisation de notre éclairage public en passant aux lampes LED.

Dès lors, la Municipalité a saisi cette opportunité et décidé d'entreprendre les démarches nécessaires pour réaliser le concept d'éclairage public communal et bénéficier ainsi d'une possible subvention.

2 – Procédure suivie

La Municipalité a accepté une offre de la Romande Energie qui a été chargée de réaliser ce concept d'éclairage public, puis de soutenir auprès du canton la possibilité d'obtenir une subvention pour la mise à jour de notre éclairage public.

Dès lors, cette subvention d'un montant de Fr. 50'000.-- est garantie pour autant que les travaux débutent avant le 18 mars 2019, et qu'ils soient terminés au plus tard le 31 décembre 2019.

En étudiant les résultats du concept, nous avons dû constater que, même si une partie de notre éclairage public est déjà en LED, il y a un nombre important de points lumineux qui nécessitent non seulement leur remplacement, mais également le changement du candélabre y afférant, ainsi que des câbles de liaison.

Tenant compte de tous ces éléments, et afin de pouvoir bénéficier de cette subvention de Fr. 50'000.-- en respectant les délais de mise en œuvre et de fin de travaux, nous avons décidé de vous présenter par ce préavis une demande de crédit fondée sur les estimations de la Romande Energie SA, complétées par une étude du Bureau d'ingénieurs-conseils Betelec SA, spécialisé dans le domaine, qui a été mandaté pour préparer le dossier d'appel d'offres, tout en respectant les exigences en lien avec les marchés publics.

3 - Conclusions de l'étude

Il y a sur le territoire communal 416 points lumineux, dont 64 sont déjà en LED.

Ainsi, 352 points lumineux sont à changer, ainsi que le raccordement de 14 armoires, dont une qui doit être remplacée, les 13 autres pouvant accueillir un tableau complémentaire.

Le fait de passer l'ensemble de l'éclairage public de notre commune en LED, qui permettra également une adaptation de l'intensité lumineuse pendant la nuit, participera activement aux économies d'énergie, engendrant ainsi une économie non négligeable de l'ordre de Fr. 20'000.-- par année, sur les coûts d'électricité.

4 - Coût estimatif des travaux (TTC)

Remplacement obligatoire de 112 luminaires à vapeur de mercure
(fourniture et installation) Fr. 90 000.--

Renouvellement de luminaires hors mercure pour réduire la consommation
(fourniture et installation) :
- remplacement de 240 luminaires par des luminaires LED pour
uniformiser le parc d'éclairage public Fr. 176'300.--

Remplacement des mâts obsolètes (fourniture et installation),
et coupe des mâts fouet existants, y compris contrôle mécanique Fr. 57'500.--

Installations électriques (CFC 23), dont :
- Modifications / remplacements des armoires d'éclairage public obsolètes
- Mise sous compteur de l'ensemble des armoires électriques
- Mesures ponctuelles - contrôle de l'état des alimentations
- Remplacement des câblages d'alimentation obsolètes
- Remplacement des coupe-circuits
- Récupération et élimination des anciens luminaires et mâts
- Câblage et raccordement des luminaires
- Contrôle électrique NIBT pour les nouveaux luminaires Fr. 137'000.--

Travaux de génie civil pour les mâts remplacés (socles à refaire) et le remplacement des câbles obsolètes	Fr. 52'000.--
Etudes et appel d'offres	Fr. 26'000.--
Direction générale des travaux (phase exécution)	Fr. 38'900.--
Divers et imprévus (~5%)	<u>Fr. 25'600.--</u>
Total TTC	Fr. 602'300.-- =====

5 - Conclusion

La Municipalité estime qu'il est opportun d'effectuer ces travaux au plus vite, afin de pouvoir bénéficier de la subvention cantonale, et de doter notre commune d'un éclairage public moderne et économe en énergie.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 602'300.--** pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 29/2018 du 29 octobre 2018
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 602'300.--** pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune.
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2020.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

les commissions de leur mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 29 octobre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN